

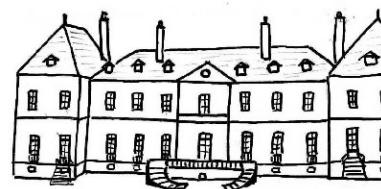
LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La Vie communale
- Associations
- Moments de détente
- Etat civil - Infos pratiques

- N° 35 - Août 2019



LE MOT DU MAIRE

Encore un été caniculaire et des records de chaleur atteints et même dépassés. Le niveau de notre rivière Armançon est au plus bas. Le département est en « alerte renforcée sécheresse ». Les cultures agricoles souffrent et nos jardins se dessèchent. Les scientifiques nous prédisent le début d'un cycle de réchauffement. Prenons soin de nos ressources en eau !

Courant septembre, les élèves de l'école de Percey découvriront un nouvel outil pédagogique : « l'école numérique ». Cet investissement informatique est composé d'un ordinateur pilote, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau interactif. Son financement est assuré par l'état, la commune, mais aussi par un don du comité des fêtes. En effet, sur une idée de son ancien président, M. Maurice JAMBON, le club de l'espérance a validé le soutien financier pour ce projet à hauteur de 2.000 euros. Nous pouvons remercier tous les membres du comité pour leur générosité.

Cette rentrée sera aussi marquée par le retour à la gratuité des transports scolaires du matin et du soir. Depuis 2018, cette compétence qui était du ressort des départements est transférée à la Région Bourgogne-Franche-Comté qui en a décidé la gratuité. Les transports du midi, financés par les communes, continueront à être gratuits pour les parents.

Confronté, cet été, à des problèmes d'incivilités concernant les ordures ménagères, je tiens à vous rappeler que chacun est tenu de sortir son bac individuel la veille au soir de la collecte. Le container se trouvant dans la Grande Rue est mis à la disposition des résidents occasionnels et absents aux jours de collecte. Celui se trouvant dans le cimetière est réservé au cimetière. Je ne comprends pas que l'on puisse mettre des ordures ménagères dans un cimetière alors que la collecte se fait au porte à porte. **Vos déchets ménagers doivent être collectés en sac et non en vrac.**

Vous trouverez à la fin de votre perciquois le règlement de collecte des ordures ménagères qui est de la compétence de la communauté de communes.

Dans la série des bonnes pratiques de vie en communauté, vous trouverez également, dans ce numéro, un extrait de l'arrêté préfectoral concernant les nuisances sonores, ainsi qu'un extrait du règlement sanitaire départemental sur les déchets verts. Malgré tout, il faut savoir être conciliant afin d'accepter quelques dérogations à l'occasion d'une fête.

Fin 2016, dans un article du perciquois, je vous mettais en garde quant à la prolifération des chats errants. L'arrêté du 3 avril 2014 impose aux communes l'obligation de réguler ce phénomène. Nous avons donc inscrit au budget de la commune depuis 2017, une dépense supplémentaire afin de faire stériliser ou castrer ces animaux. De plus, la fondation Brigitte BARDOT nous soutient financièrement en nous octroyant des interventions gratuites auprès des vétérinaires. Propriétaires de chats, nous sommes à votre disposition pour vous informer et vous aider sur ces actions.

Début 2019, nous avons mis en place un service à la personne afin de permettre à chacun d'avoir un accès internet en mairie. Cet accès peut être individuel ou accompagné par la secrétaire. Un premier bilan fait ressortir que ce service fait suite à un besoin. En effet, 5 foyers ont pu faire leur déclaration d'impôts en mairie. Nous sommes présents pour vous conseiller et vous aider.

Nos travaux annuels ont démarré par la réfection de la toiture des bâtiments communaux près de l'église. La suite de nos investissements est programmée dans le courant du dernier quadrimestre.

Sur ces quelques mots, je tiens à vous souhaiter une bonne lecture de votre perciquois, une bonne reprise après ces congés d'été et vous remercier pour votre fidélité.

Daniel BOUCHERON

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 juin 2019 :

- **Projets photovoltaïques :**

Le syndicat d'électrification (SDEY) nous ouvre la possibilité d'installations photovoltaïques. Deux options de projets sur la commune :

- L'un concerne la pose de panneaux sur la toiture de la salle des fêtes (projet 1)
- L'autre l'utilisation d'une parcelle communale ZD 3b (projet 2), sur 4 ha pour un champ de panneaux au sol.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'opportunité d'un tel projet.

Le projet n°1 recueille 10 voix pour, soit l'unanimité des conseillers.

Le projet n°2 sera de nouveau évoqué lors d'un prochain conseil lorsque plus de renseignements pourront être fournis.

Le conseil municipal autorise M. le maire à avancer sur le projet n°1 et à entamer toutes les démarches permettant aux conseillers municipaux de prendre une future délibération sur la mise en œuvre de ce projet.

- **Adhésion au service « conseil en énergie partagée » CEP du SDEY**

Le projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes peut être étudié par le SDEY, soutenu financièrement, conseillé et accompagné jusqu'à sa réalisation. Pour ce faire, il est demandé une adhésion au CEP du SDEY.

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, le SDEY s'engage auprès de ses collectivités adhérentes, à les conseiller et les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques.

Ce service comprend :

L'aide technique à la gestion des installations, en particulier la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités territoriales, première étape indispensable pour disposer de toutes les données nécessaires à un bilan énergétique et d'un programme pluriannuel de travaux d'économies d'énergie, L'assistance et le conseil pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques,

L'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie.

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

L'engagement de la collectivité sur 4 ans minimum,

La cotisation annuelle de l'adhésion :

Pour les collectivités de moins de 2 000 habitants à : 0,4 €/hab./an

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Commune de Percey au service de « Conseil en Energie Partagé »

- **Remplacement éclairage public en LED :**

Le SDEY nous propose un remplacement total de notre parc d'éclairage public par des lanternes équipées de LED pouvant permettre une économie de 50 à 60% de consommation électrique.

Monsieur le maire présente les chiffres clés afin de permettre d'avoir une vue globale de l'intérêt du projet pour la commune.

Après étude du SDEY, le remplacement complet de notre EP reviendrait à 75 284 € HT subventionné à 70% par le SDEY (52 699 € HT) celui-ci prendrait en plus, la TVA à sa charge d'où un reste à charge pour la commune de 22 585 €.

Les économies réalisées au niveau des consommations monteraient à 1 500 € par an. De plus, les 5 premières années, le contrat de maintenance sera gratuit (1 000€/an).

Si la commune décidait de valider ce projet, le retour sur investissement sera de 12 ans.

Donc les économies réelles apparaîtraient à compter de la 13^e année.

Le financement d'un tel projet pour la commune, peut se réaliser avec un emprunt de 22 000 € sur 10 ans. Actuellement, la proposition de taux des crédits est de 0,67%.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à :

- lancer le projet et à entamer les démarches nécessaires pour la finalisation de celui-ci
- contracter un emprunt de 22 000€ pour financer le projet

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité le projet d'extension de rénovation globale du parc éclairage public avec télégestion + coffrets de commande dont le coût estimatif s'élève à 90 341,€TTC

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY 70% du HT	Part communale 30% HT
Eclairage Public	90 341.70€	75 284.75€	15 056.95€	52 699.33€	22 585.42 €

- **Redevance occupation du domaine public pour l'année 2019 :**

- ENEDIS : Taux maximum soit 209 €
- ORANGE : Total 194 €

- **Prise en charge des honoraires et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne dont dépend la commune, propose une convention qui permet d'accélérer le règlement des médecins agréés. Lorsqu'un employé se trouve en arrêt maladie à répétition et qu'il doit changer de position administrative pour passer en arrêt longue durée, la commune doit saisir le comité médical qui demande alors des expertises.

Il est difficile de trouver des médecins agréés, déjà peu nombreux, qui acceptent car le délai de paiement peut être de plusieurs mois. Le CDG89 propose alors de les régler en direct afin de raccourcir considérablement ce délai.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le maire à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions.

- **Autorisation d'encaissement de chèques :**

Délibération globale afin de permettre l'encaissement des chèques destinés à la commune. Ceci simplifiera la procédure et raccourcira les délais d'encaissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à encaisser tous les chèques émis au nom de la Commune de PERCEY (Trésor Public), ainsi que les chèques de caution lors des locations de salles communales, en cas de dégradations.

- **Modification des statuts SMBVA :**

Le SMBVA a entériné la modification de ses statuts le 11 avril dernier. Il est demandé à toutes les communes adhérentes de délibérer à leur tour. Le projet concerne la modification de la représentativité et la prise de compétence ruisselement rural. La modification des statuts du SMBVA est adoptée.

- **Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé :**

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1 000 hôpitaux publics et 3 800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que :

- Les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.
- De nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.
- De trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économiques que géographiques.
- L'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures des concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.
- Les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.
- La réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.
- Les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales. Les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.
- Selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Percey souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Percey demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

- La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
- La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
- Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
- La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable

des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

- La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
- La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal autorise M. le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

- **Informations diverses :**

- Avancement des travaux 2019
- Etat des subventions demandées
- Chemins de randonnées initiés par la CCSA
- Présentation du projet centre aquatique de la CCSA
- Depuis l'instauration du service public internet 2019 – 5 foyers ont fait leur déclaration en mairie. Il est rappelé qu'un ordinateur est à disposition aux heures d'ouverture de la mairie et sur rendez-vous si le secrétariat est requis.
- Prévoir au budget 2020 le remplacement informatique du secrétariat de mairie (unité centrale).

SERVICES DE LA MAIRIE

- Location de la salle des fêtes,
- Mise à disposition d'un ordinateur connecté à Internet aux jours et heures d'ouverture,
- Aide du secrétariat de mairie pour les déclarations d'impôts, et autres démarches nécessitant Internet (sur rendez-vous),
- Aide à la rédaction de courriers administratifs (sur rendez-vous),
- PASSEPORT/CNI pré-démarche (sur Internet) en mairie,
- TRI selectif : remise des sacs jaunes,
- Photocopies,
- Toutes démarches administratives classiques : urbanisme, état-civil, inscription école, inscriptions listes électorales etc...,
- Toutes informations relatives à la mairie et à la communauté de communes Serein et Armance.

RAPPEL NUISANCES

BRUITS GENANTS POUR LE VOISINAGE :

Il est rappelé que l'article 12 de l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage stipule que les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore : tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses etc...ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Article 13 : Les occupants de propriétés, bâties ou non, devront prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas anormalement gêné par les bruits émanant de ces propriétés, tels que ceux provenant d'appareils ménagers, d'appareils et dispositifs de diffusion sonore (TV, hifi, vidéo), d'instruments de musique, de tout comportement non adapté à ces propriétés.

Article 14 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

L'Arrêté Préfectoral en date du 3 Mai 1994 précise que les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : fête de la Musique, fête Nationale du 14 Juillet, fête patronale annuelle.

LES DECHETS VERTS :

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits *déchets verts*, sont :

l'herbe issue de la tonte de pelouse - les feuilles mortes - les résidus d'égavage - les résidus de taille de haies et arbustes - les résidus de débroussaillage - les épluchures.

Que faire de ses déchets verts ? Les déposer à la déchetterie de St Florentin, ou bien les utiliser en paillage ou en compost individuel .

Peut-on brûler des déchets verts (végétaux) dans son jardin ? NON

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers. (Règlement sanitaire départemental)

En cas de non-respect de l'interdiction : Il est possible d'alerter les services d'hygiène lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction de brûler ses *déchets verts* à l'air libre.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent, par ailleurs, engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives. (Troubles de voisinage)

LA VIE COMMUNALE

EXERCICE INCENDIE A LA MAIRIE-ECOLE

Le 7 juin 2019, le centre de secours de Saint-Florentin organise une manœuvre à la mairie-école de Percy, les élèves sont conviés à cet exercice.

Dès 14h30, un camion-citerne, un camion avec la grande échelle, un véhicule de secours aux blessés, un véhicule léger, accompagnés de 15 sapeurs-pompiers, sous les ordres du Lieutenant CERVEAU, prennent place devant le bâtiment.



Exercice d'évacuation d'une personne depuis l'étage de la mairie avec la grande échelle.



Briefing du déroulement de l'exercice. Chacun(e) doit avoir un rôle bien précis dans le développement de la manœuvre.



La grande échelle est déployée, deux pompiers arrosent le toit de la mairie.



Les élèves acceptent de participer à l'exercice ; dans le véhicule de secours, ils ont droit à différents examens. M. le Maire se remet de ses émotions suite à son évacuation par la grande échelle.



Après avoir transpiré sous leur tenue, un petit verre d'eau est le bienvenu.

Un grand merci à l'ensemble de ces pompiers pour leur prestation. Les élèves sont ravis. Cette manœuvre suscitera peut-être des vocations parmi ces jeunes.

LES ASSOCIATIONS



COMITE DES FETES – CLUB DE L'ESPERANCE

Vide-greniers dimanche 12 mai :

Belle journée ensoleillée et encore un succès pour ce vide-greniers 2019. Parmi les 140 exposants nous trouvions : Fromage, miel, vin, confiture, produits d'entretien, etc ...).

Nombreux visiteurs et acheteurs tout au long de la journée.

Comme chaque année, gros boulot abattu par tous les bénévoles ...

MERCI à eux !



Après l'effort Le
réconfort !!!



Journée détente dimanche 2 juin :

C'est sous un soleil de plomb qu'une trentaine de marcheurs et une cinquantaine de pique-niqueurs se sont retrouvés à La Chaussée pour une rencontre entre les 3 comités des fêtes de Percy, Butteaux et Les Croûtes. Tous les participants étaient ravis de ce rapprochement permettant de faire plus ample connaissance. Après une petite balade d'environ 6 kms, les réalisations culinaires de chacun ont été dégustées par tous, un barbecue était mis à disposition.



L'après-midi ponctuée de rires s'est poursuivie par différents jeux (belote, pétanque, quilles ...). Les présidents des 3 associations ainsi que toutes les personnes présentes ont, à l'unanimité, décidé de renouveler cette expérience en tournant dans les 3 communes.



Apéro-concert samedi 06 juillet :

C'est au cœur de notre village qu'environ 250 personnes se sont installées afin de profiter de la musique du groupe NADDOR'S. Les musiciens et la chanteuse ont fait danser et chanter au fil de leur répertoire : Chansons françaises et anglo-saxonnes, pop, rock ...

Les plateaux repas ont satisfait tous les gourmands.

Toutes les bonnes choses ayant une fin ... C'est peu avant une heure du matin que l'orchestre et les bénévoles ont commencé à ranger Jusqu'à la prochaine fois !!!



Fête Nationale dimanche 14 juillet :

En ce jour anniversaire de la prise de la Bastille une petite quarantaine de personnes s'est retrouvée à la salle des fêtes autour d'un « buffet républicain ».

Ambiance très conviviale et appréciée par toutes les générations !





ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE

Concert du dimanche 16 juin :

M. Jack FERRARI nous avait concocté un programme entre des chants sacrés et profanes, du Gloria de VIVALDI peu connu aux chansons, entre autres, de Louis AMADE et Gilbert BECAUD, Anne SYLVESTRE et, au final, de Georges BRASSENS reprises par les spectateurs qui les connaissaient par cœur.



La Nuit des Eglises 29 juin :



Visite de l'église à la lueur des bougies organisée par l'office de tourisme Serein et Armance. Environ 40 personnes se sont intéressées à l'histoire de notre église et ont suivi Elodie, l'animatrice et conférencière, pour tout savoir sur les origines, le statuaire, le rôle de notre association et de la municipalité dans les restaurations successives pour garder ce monument en état.

Concert 'Ensamble El Laberinto' du 26 juillet :

Dirigé par Adrian Rodriguez VAN DER SPOEL, Hollandais, spécialiste de musique ancienne latino-américaine. Après avoir passé sa jeunesse à Rosario en Argentine, il étudie la musique au conservatoire d'Amsterdam et enseigne ensuite au conservatoire royal de la Haye.



En ce mois de juin, il réunit au château de Percey des chanteurs et musiciens de tous horizons et ils répètent pendant une semaine pour nous présenter un concert de musiques et chants baroques d'Amérique du Sud, en portugais ou en espagnol d'auteurs des 15^{ème} et 16^{ème} siècles (Gaspar FERNANDES, Alonso MUDARRA, Juan Bautista COMES, Juan VASQUEZ).

Chœur : trois sopranos, trois mezzo-sopranos, trois altos, trois ténors et trois basses.
Ensemble instrumental : deux flûtes à bec, deux violes de gambe, un basson et une harpe.

Emma HUIJSSER harpiste : après des études de flûte à bec au conservatoire royal de la Haye elle étudie la harpe à la Civica Scuola di Musica de Claudio ABBADO à Milan.

Un concert de haut niveau qui a enchanté le peu de spectateurs présents.



LES HISTORIETTES DE LILIANE :

- Un brave viticulteur est en train de soigner ses vignes. Un homme à vélo surgit et le fait tomber. Le cycliste se penche sur lui et lui dit :
 - vous souffrez ?
 - non, répond le viticulteur, je sulfate.
- Deux vieux copains discutent de choses et d'autres. L'un deux se confie :
 - le médecin a dit à ma femme qu'elle ne pouvait pas avoir d'enfants.
 - Ah ! Mon pauvre ! compatit l'autre, mais dis-moi, est-ce que sa mère en a eu ? Tu sais, c'est peut-être héréditaire.
- Un docteur dit à son patient :
 - Vous êtes atteint d'une maladie très rare et très contagieuse. Je vais vous mettre à l'isolement, avec un régime de pizzas et crêpes.
 - Et cela va me guérir de ma maladie ?
 - Non ! mais ce sont les seuls aliments que l'on puisse glisser sous la porte.
- Une petite fille demande à sa mère :
 - Maman, est-ce que les poissons grossissent vite ?
 - Très vite, ma chérie. Par exemple, la petite carpe que ton papa a pêché dimanche augmente d'un kilo à chaque fois qu'il en parle à quelqu'un.

LES ENIGMES

Le faussaire

Cet escroc propose un vieux grimoire dans une vente aux enchères. Pour faire monter les prix, il explique que cet incunable a une valeur immense car, entre les pages 123 et 124, il a trouvé une lettre autographe de Voltaire.

Le commissaire-priseur a des doutes.
Et vous ?



Carré magique

Quels nombres devez-vous écrire dans les cases vides de cette grille pour que la somme des nombres inscrits sur chaque ligne, dans chaque colonne et les deux diagonales de ce carré soit 175 ?

7		32	40	23		15
	24	8	21	6	46	
20	4	47		38	22	14
	36	28	13	18		44
11	19	2	45		42	
43	35		25		16	3
26		17		49	34	39



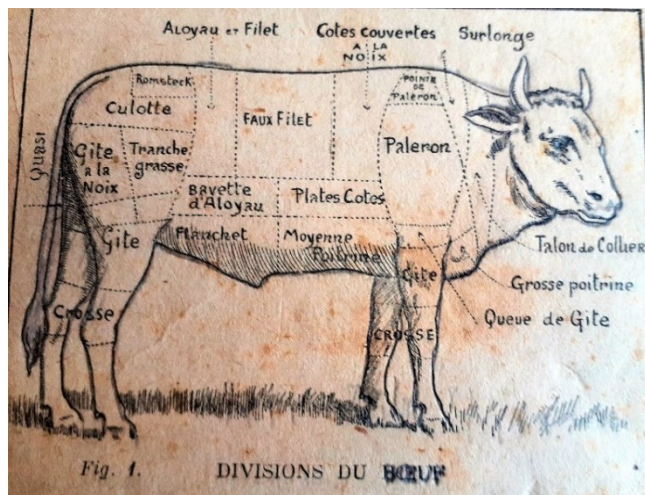
Solutions du numéro précédent :

Qui est qui ? De gauche à droite : le premier client à qui on a volé des bijoux - le philatéliste - le premier client à qui on a volé des documents - le deuxième client à qui on a volé des bijoux - le deuxième client à qui on a volé des documents et enfin un numismate

LA CUISINE A L'ANCIENNE

Bien choisir les morceaux pour bien réussir ses plats

LE BŒUF :



Imprimerie BOUQUET PARIS
1910



Braise en cuivre
(début 20ème siècle)

Culotte de bœuf braisée au four (entrée)

Prenez un morceau de culotte,

Préparez-le, lardez-le comme pour un bœuf à la mode (piqué avec du lard gras),

Mettez-le dans une braise sur quelques couennes de lard avec sel, poivre, épices, bouquet garni,

Mouillez avec deux verres de vin blanc et une cuillère d'eau-de-vie,

Assujettissez bien le couvercle de la braise, au besoin lutez-le avec un peu de pâte pour en assurer la fermeture hermétique et placez la dans le four.

Au bout de cinq à six heures de cuisson, sortez la pièce, dressez-la sur un plat et nappez-la avec la sauce dégraissée et passée.

Avec nos fours modernes, une cuisson lente dans un four à chaleur tournante serait parfaite.

Micro-ondes à éviter !

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Le 1^{er} mai 2019 : Mathias ADJAUD 9 rue nationale

Le 26 juin 2019 : Soan SARGEL 25 rue Albert JOLY

Félicitations aux heureux parents

DECES

Le 1^{er} mai 2019 M. Fernand PITTE

NOUVEAUX ARRIVANTS

Mme DAUTIN Marie et M. GOMES Anthony 8 rue de la Sogne

Mme GOUSY Clémentine et M. MAUGARD Johan 25 rue Albert JOLY

Nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 7 septembre 2019 : rando nocturne et gourmande

Le 13 octobre 2019 : bourse aux jouets et vêtements

Le 2 novembre 2019 : sortie à Nigloland

Le 16 novembre 2019 : loto

Le 7 décembre 2019 : repas des aînés

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Un ordinateur connecté pour les personnes qui souhaitent faire des démarches en ligne : CNI, pole-emploi... CV, courriers... est en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie. Pour les démarches nécessitant l'assistance du secrétariat, il sera demandé de prendre un RV notamment pour les déclarations de revenus en ligne afin d'assurer la disponibilité du secrétariat et la confidentialité des données.



Communauté de communes Serein et Armance (T: 03 86 80 50 50)

SPANC – Portage de repas (T : 03 86 35 94 15 lundi et jeudi) - Ordures ménagères (T : 03 86 43 46 43)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS